

LES DIRECTEURS DE VIE SCOLAIRE (DVS)

Responsables locaux de l'animation pédagogique, les directrices et directeurs d'école sont des acteurs majeurs de la refondation de l'École. Les missions qu'ils assument auprès des élèves, au sein de l'équipe enseignante et à l'articulation avec les partenaires de l'école, notamment les collectivités territoriales mais aussi les parents d'élève, témoignent de la confiance que l'Institution leur porte.

Les propositions des académies ont permis de structurer la démarche collective de modernisation du métier de directeur des écoles autour de 16 engagements présentés par madame la ministre de l'Éducation nationale le 1^{er} mars 2017.

L'accompagnement de la professionnalité des directeurs d'école dans le domaine de la vie scolaire a conduit, dans le cadre d'une innovation nationale, à la création de trois postes de directeurs de vie scolaire au sein du département du Nord lors de l'année scolaire 2016-2017. J'ai fait le choix d'y consacrer quatre mi-temps lors de la rentrée scolaire 2017 afin de répondre aux besoins croissants des équipes d'école.

**l'inspecteur d'académie
DASEN du Nord
JY Bessol**

LES MISSIONS

Les directeurs de vie scolaire (DVS) apportent aux directeurs une aide, hors hiérarchie, par des échanges entre pairs, des analyses de situation, de la coopération et du partage d'expériences. Pour ce faire leurs missions s'organisent comme suit :

- 1) le conseil aux directeurs d'école concernés par des situations complexes ou nécessitant une confrontation de regards,
- 2) la prévention de situations de crise et l'analyse réflexive de situations de crise rencontrées,

- 3) l'information régulière via le site de la DSDEN ou la lettre aux enseignants,
- 4) l'accompagnement et la formation initiale et continue des directeurs d'école.

LE BILAN 2016-2017

Au cours de cette dernière année scolaire, les missions des DVS ont permis :

- **D'assurer la fonction conseil sur la question de la sécurité dans les écoles et la mise en réseaux des différents interlocuteurs**

Les questions relatives à la culture de la sécurité ont surtout été abordées lors du premier trimestre en correspondance avec l'actualité des demandes institutionnelles. Cela a concerné la rédaction des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS), la mise en œuvre de l'exercice « attentat intrusion » ainsi que l'identification des responsabilités de chacun des acteurs.

- **D'accompagner les directeurs d'école dans des situations qui les interrogent en amont ou en aval de situations de crise :**

Par leurs missions de conseils et d'apports d'outils, les DVS ont répondu particulièrement aux situations de harcèlement, de climat scolaire et aux questions concernant l'autorité parentale et au respect de la réglementation. 65 situations ont été traitées par les DVS en amont des situations de crise (climat relationnel dégradé entre enseignants, élèves perturbateurs, difficultés avec les familles, ...) De même 16 situations ont également été traitées en aval de situation de crise. Le taux de résolution de ces situations se situe autour de 70%. De façon générale les DVS ont été identifiés comme des pairs experts par les enseignants qui ont déjà fait appel à eux, ainsi que par le collège des IEN.

- **D'assurer une veille sur l'espace des directeurs d'école sur le site de la DSDEN :**

La diffusion d'outils sur le site autour de ces thématiques ainsi que la constitution de dossiers spécifiques se sont révélés être des aides utiles pour le pilotage du directeur d'école. Les dossiers sont dédiés au climat scolaire, à la prévention de la violence en milieu scolaire ainsi qu'un écrit sur le rétablissement de l'autorisation de sortie de territoire.

Lettre aux enseignants du Nord

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

A partir de la rentrée 2016-2017, les DVS ont participé également à la rédaction de la lettre aux directeurs d'école concernant les mesures de sécurité, la place des parents d'élèves, les structures de concertation, la gestion de l'argent au sein de l'école.

- **De participer à la formation initiale et à la formation continue des directeurs et d'en repérer les besoins :**

La participation active des DVS dans le domaine de la formation initiale et continue des directeurs d'école - 23 modules pris en charge en formation initiale et 18 modules pris en charge en formation continue - a permis d'éclairer les besoins ciblés tels les aspects juridiques relatifs à l'autorité parentale, à l'assiduité scolaire, aux problématiques de communication génératrices de conflits ou de tensions.

- **De s'approprier la fonction et de s'auto-former :**

Le ressenti général des directeurs vie scolaire est positif. Ils déclarent s'être sentis utiles aussi bien au niveau du qualitatif que du quantitatif (conseil, posture, ...). Un temps de présentiel non négligeable a également été nécessaire pour répondre aux situations complexes : elles concernaient, contrairement aux premiers attendus (relation avec les familles, avec les partenaires), les situations de tension entre les équipes enseignantes et des problématiques de posture. Les DVS y ont répondu par l'apport d'outils conséquents mais également l'apport d'un regard extérieur de pair qui ont permis de faire levier pour dépasser les difficultés, y compris par un rôle de médiation.

Les DVS ont également été obligés de s'auto-former de façon intense au cours de cette année scolaire. Les échanges de pratique entre DVS ont également été appréciés. Une demande d'accompagnement et de formation a été posée par les DVS autour de la communication, l'analyse réflexive, la gestion de conflits.

La communication est à poursuivre (circonscriptions, écoles, services de la DSDEN) pour faire connaître la nouvelle fonction et développer les relations de travail entre pairs.

LES PERSPECTIVES 2017-2018

Pour l'année 2017-2018, la nomination d'un quatrième IA-DAASEN a conduit à un redécoupage du département en quatre secteurs. Le renforcement de l'autonomie des acteurs a pour conséquence de permettre à chaque DVS d'être déchargé en totalité du face à face pédagogique afin d'assurer une disponibilité pour l'ensemble des directeurs d'écoles des territoires concernés. Le nombre d'emplois à temps plein dédiés à cette mesure passe ainsi de 1,5 ETP à 2 ETP.

En encourageant ce travail en miroir, chacun d'entre vous doit pouvoir trouver des leviers lui permettant d'exercer ses fonctions dans un cadre plus serein et dans une perspective d'innovation au service de la réussite des élèves.

Les contacts :

Secteur de Lille 1, Roubaix-Tourcoing

Thomas DUPONT
Directeur de l'école QUINET-BERT de ROUBAIX
Joignable par téléphone au 06-11-14-10-71
Par courrier électronique :
dsden59.dvslille@ac-lille.fr

Secteur de Lille 2, Dunkerque

Anne DUFOUR
Directrice de l'école PASTEUR de LOMPRET
Joignable par téléphone au 06-03-84-09-64
Par courrier électronique :
dsden59.dvsdunkerque@ac-lille.fr

Secteur d'Avesnes, Valenciennes

Frédéric BAK
Directeur de l'école JEAN LURCAT de FEIGNIES
Joignable par téléphone au 06-11-14-10-69
Par courrier électronique :
dsden59.dvsvalenciennes@ac-lille.fr

Secteur de Lille 3, Douai, Cambrai

Anne DUFOUR
Directrice de l'école PASTEUR de LOMPRET
Joignable par téléphone au 06-03-84-09-64
Par courrier électronique :
dsden59.dvsdunkerque@ac-lille.fr
et
Frédéric BAK
Directeur de l'école JEAN LURCAT de FEIGNIES
Joignable par téléphone au 06-11-14-10-69
Par courrier électronique :
dsden59.dvsvalenciennes@ac-lille.fr